L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux, No 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI 16 JUIN 1881.

## SPECTACLES BALS. &c.

**SALLE GRUNEWALD,**
Dimanche, 19 juin, à 1 heure p.m.
**MATINÉE CONCERT**
—DONNÉE PAR—
**Mme PAULINE BLACHE,**
PREMIERE PARTIE.

1. Concerto en D major.....Beethoven
   Mme Pauline Blache et Marie Blache.
2. Romance de Villers (Eté).....le Mallart
   Mme P. Blache et M. Mézéré.
3. Le Mazeppa (chanson espagnole).....
   Mme Henriette Desmomes.
4. Carmen (solo de piano).....Leybach
   Mlle Rose Lasard.
5. Pale étoile (Mélodie).....Pite Mistel
   Mme J. D'Aquin.

SECONDE PARTIE.

6. Rigoletto Quartette.....Prudent
   Mme M. Elie-Samuel.
7. Chansons à boire de Hérculanum.....F. David
   Mme F. Blache.
8. Rizon (Mélodie).....Bragg
   Mme Henriette Desmomes.
9. Solo de Sèche.....
   M. Jules D'Aquin.
10. Cent vierges.....Lacome
    Mme Alice Schwartz.
11. Aida (duo).....Verdi
    Mme D'Aquin et Mme Desmomes.

12 juin—7t

**WEST END.**
GRAND CONCERT
Tous les soirs par le fameux orchestre du
Professeur MOSES,
William Riehl.....comédien-chiliste
Filmundmaniker et électrique.
Concert en matinée tous les samedis, à midi.
On pourra se procurer des trains spéciaux x, à des prix raisonnables, pourvu qu'on les retienne trois heures d'avance.
Le train partant des rues Canal et Carondelet à 6 heures et quart du matin, à 7 heures du matin et à chaque heure jusqu'à 3 heures de l'après midi, alors, les trains partiront toutes les demi-heures jusqu'à 5 heures du soir et ensuite toutes les 20 minutes.
Le dernier train de la ville partira à 10 heures et demie du soir.
Le dernier train de West End partira à 11 heures et demie du soir.
Les Dimanches les trains de après-midi partiront tous les quarts d'heure.
15 cents seulement pour toute la course, aller et retour.
C. R. EVANS,
Surintendant.
1er mai—1Y

**Fort Espagnol.**
Grand Concert Promenade,
TOUS LES SOIRS,
**Par l'Orchestre du FORT ESPAGNOL.**
W. Borchert.....Chef d'Orchestre
E. Gewert.....Solo de Cornet
G. D'Aquin.....Solo de Flûte
O. Jahn.....Solo de Clarinette
Prof. Weifenbach.....Tambour-Major
Exécutant sur 16 tambours.
Ne manquez pas de visiter le Département Zoologique et autres nombreux amusements de Fort.

**GRATIS.**
Le Fort Espagnol est éclairé à la lumière électrique.
Prenez les chars soit des rues Canal et Bassin. Les trains partent à de courts intervalles toutes les après-midi.
50 billets d'excursion $3,50.
Billets aller et retour 20 cts.
Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.
Enfants au-dessous de 5 ans, gratis.
Achetez vos billets aux bureaux avant d'entrer dans les chars. Les personnes payant leurs billets sur le train sont obligées de prendre un billet, en morceau de billet, du conducteur pour chaque billet payé.
Le dernier train part du Lac à 11 P. M.
10 juin—

**Biscontau Frères,**
L'angle des rues Bayou et Broad.
GROCERIE liqueurs et magasin de fourrage des meilleures qualités, ainsi que foin, maïs, avoine, son et graine de coton, etc., à des prix bien réduits.
Toutes marchandises délivrées à domicile.
14 nov—1 an.

**HENRY N. SIEBRECHT.**
49.....RUE ROYALE.....49
MEUBLES DE SALONS, CHAMBRES A COUCHER ET SALLE A MANGER.
RICHES ET ÉLÉGANTS
DANS LE DERNIER GENRE.
Papier de tenture, qualités de luxe et qualités ordinaires.
PRIX MODÉRÉS.
21 avril—5m.

ANT. CARRERE, CHAS. J. CARRERE
**A. Carrière & Sons**
Négociants-Commissionnaires,
No. 34 RUE CARONDELET.
Avances libérales sur consignations à nos amis et acheteurs, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

**Aux détenteurs de bons des Etats-Unis de cinq pour cent de 1881.**
LES bons coupons de cinq pour cent de 1881 ... en circulation et non rappelés le 12 mai 1881, seront payés au Trésorerie de Trésor, Washington, D. C., le 12 août 1881, et à partir de cette date, ces bons ne seront plus sujets à intérêt. Ceux qui ne demandent pas le paiement du Trésor, avant le 1er juillet 1881, tout bon de cette catégorie, étant que $250,000,000 des bons susmentionnés de cinq pour cent de 1881 ont été rappelés le 12 mai 1881, seront maintenus dans le circulation au gré du gouvernement, sujets à un intérêt de 3 1/2 pour cent annuellement, à partir du 12 août 1881, sur le reçu, au Département du Trésor, à Washington, D. C., le 1er juillet 1881 ou antérieurement, des bons de cette série dans la circulation ainsi qu'il est pourvu plus spécialement dans les bons à partir du 12 août 1881, sera payé d'avance aux porteurs des bons.
On peut disposer des bonds en faire une seule, cette manière leur continuation par l'intermédiaire du Nouvelle-Orléans National Bank, rue du Camp 54, en charge de leur transmission.
21 mai 28 juin

**DEBALLAGE DE PRINTEMPS**
CHEZ
**GODCHAUX,**
81 et 83, RUE DU CANAL.
Lundi, 14 mars, nous déballerons plus de soixante nouveaux genres en vêtements pour hommes, jeunes gens et enfants, comprenant les dernières nouveautés dans les marchandises de saison en qualités moyennes et légères. Tout l'assortiment sera à la vente et le plus juste que nous ayons jamais eu, et que nous invitons à venir examiner.
Notre fonds est bien assorti en vêtements Diagonal, laine, serges bleu, Tweed et Cheviotte, de coupe et de genres variés.
Notre assortiment d'habillements pour garçons et enfants est complet, et sera donné toute la saison.

**NOUVEAUTÉS,**
EN ARTICLES DE TOILETTE ET CHAPEAUX.
**LÉON GODCHAUX,**
81 et 83, RUE DU CANAL.
12 mars—

**BASILE BARES,**
No 84 - - Rue Royale - - No 84
Rue St-Louis et Canal.
BASILE BARES à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'ouvrir un atelier, spécialement pour la réparation et la transformation des fourrures de toutes sortes, de manière à ce qu'elles aient l'apparence des modèles de la maison Hitier de Paris. Toutes les réparations sont faites avec le plus grand soin et à des prix modérés.
Comme par le passé, manchons fourrés pour hiver à la mode.
Tous les travaux à la campagne seront exécutés à la plus stricte délai.

**Aux détenteurs de bons des Etats-Unis de cinq pour cent de 1881.**
LES bons coupons de cinq pour cent de 1881 ... en circulation et non rappelés le 12 mai 1881, seront payés au Trésorerie de Trésor, à Washington, D. C., le 12 août 1881, et à partir de cette date, ces bons ne seront plus sujets à intérêt. Ceux qui ne demandent pas le paiement du Trésor, avant le 1er juillet 1881, tout bon de cette catégorie, étant que $250,000,000 des bons susmentionnés de cinq pour cent de 1881 ont rappelés le 12 mai 1881, seront maintenus dans le circulation au gré du gouvernement, sujets à un intérêt de 3 1/2 pour cent annuellement, à partir du 12 août 1881, sur le reçu, au Département du Trésor, à Washington, D. C., le 1er juillet 1881 ou antérieurement, des bons de cette série dans la circulation ainsi qu'il est pourvu plus spécialement dans les bons à partir du 12 août 1881, sera payé d'avance aux porteurs des bons.
On peut disposer des bonds en faire une seule, cette manière leur continuation par l'intermédiaire du Nouvelle-Orléans National Bank, rue du Camp 54, en charge de leur transmission.
21 mai 28 juin

**DEBALLAGE DE PRINTEMPS**
CHEZ
**GODCHAUX,**
81 et 83, RUE DU CANAL.
Billet entier, $1 ; Demi-Billet, $1.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE.
**M. A. DAUPHIN,**
Nouvelle-Orléans, Lne.
Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites du jour, Express.
Souvenez-vous qu'un Tirage du MARDI, 12 Juillet 1881.
TOUS LES LOTS —SONT— PAYÉS SUR PRÉSENTATION.
On demande des agences dans tous les villes et villages de l'Union.
D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à M. M. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.
TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE
Les [illegible] ne seront pas [illegible] dans le [illegible] ou envoyés [illegible] dans à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
en la même personne en
No 319, Broadway, New-York.

## Hôtels, Sources etc.

**PENSION FRANÇAISE A NEW YORK,**
No 15 University Place.
PAR NICOLAS BETTING.
Table — Belles chambres — Prix modérés. Bureau général qu'il a disposé au maison de voyageurs du Sud paiement la nuit.
9 juin—3m

**CULLUM SPRINGS,**
A 20 milles Ouest de Dallas Springs, Ala.
Ouvert aux voyageurs le 1er juin 1881.
Prix : au mois, $30 ; à la semaine, $10.
Pour des recommandations, s'adresser à M. J. Bylandt, rue Dumaine, 52, et à J. Aldisa, rue Dryades, 406, N.-O. Pour plus amples informations, s'adresser à J. C. et S. C. O'HARA, Dallas Springs, Ala. 23 mai—6 s

**HOTEL DE L'EUROPE,**
A MENTON.
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et boisson soigneusement choisies, un prix qui très modéré, savoir : par mois, $45 ; par quinze jours $25 ; par semaine $12. 21 mai—3m

**GRANDE CHANCE**
**BEERSHEBA SPRINGS**
Au sommet des montagnes de Cumberland, comté de Grundy, Tennessee, à 2,250 pieds au-dessus du niveau de la mer.
—POUR—
**UNE FORTUNE !**
LA COMPAGNIE DE LA
**LOTERIE**
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—VERA—
A la Nouvelle-Orléans Lne.
SOUVELLE-ORLÉANS, LNE.
Seule médaille d'or décernée à l'Exposition de Paris, en 1878.
Seul propriétaire de l'Amer-cordial Aromatique Américain de Feychaud. Agent pour l'Impérial de Cook et importeur général de
**A. LUMIPAIS**
14 et 16, RUE ROYALE,
—ET—
11 et 13, PASSAGE de la BOURSE.
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.
**AMER-CORDIAL AROMATIQUE AMÉRICAIN DE FEYCHAUD.**
Diplôme d'honneur accordé à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, 1869.
**CET AMER,**
provenant de tous ce qu'il y a de mieux en ingrédiens amers et Aromatiques dont la saveur et l'arôme ne peuvent être surpassés, a été spécialement composé pour faciliter les digestions, fortifier les fonctions de l'estomac, et empêcher ainsi la Dyspepsie. Il se prend par les grandes personnes, par coiffeurs à la Mode, à la Bourse, au repas, dans un peu d'eau et de sucre, ou bien, si on le préfère dans un peu de Sherry, de Madère, de Bordeaux, de Cognac. Par les personnes âgées à café, de 1 à 2, selon l'âge. Mêlé avec un peu d'Absinthe et d'eau, il fait une boisson stomachique des plus agréables.
CERTIFICAT.
Nous soussignés, Docteurs-Médecins, avons examiné l'Amer pour familles et autres de A. Feychaud, et avantageusement connu du public comme un des plus anciens Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans, et certifions que cet Amer ne contient rien de nuisible, qu'au contraire il est un générateur utile pour la santé de le Santé, et en beaucoup de cas peut contribuer à la guérir.
Nouvelle-Orléans, 7 Novembre 1870.
Dr F. R. Gandet, 183 rue Douane.
Dr J. Tonty, M. D. C. Delery, D. M. P.
Dr Hartman, " Campredon, D. M. P.
Dr Jean C. Holliday, M. D., 98 rue St-Charles.
Dr Paul Fabre, " Alcide Chaisson, D. M. P.
Dr O. Herard, D. M. P. Thos. Layton, D. M. P.
N. B.—Comme il se vend un Amer ressemblant à l'Amer Feychaud, pour éviter toute méprise, le public devra s'assurer et les étiquettes sur les bouteilles portant le nom de fabricant.
M. Miché à l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général, qu'il a nouvelle son hôtel pour l'Hôtel du Fort Espagnol et qu'il y tiendra son restaurant cette année comme précédemment. Il espère que comprenant le bon établissement, la réputation et la vogue qu'il s'est acquises. L'ouverture se fera vers le 25 février, date de la première Quinzaine du District de la Nouvelle-Orléans à l'époque du Carnaval, de le visiter.
30 janv— Gm. Dar.J.

**BUREAU DE PRETS.**
**OTTO SCHWANER**
17.....RUE BARONNE.....17
ENTRE CANAL ET COMMUNE.
Près de la SALLE GRUNEWALD.
**PRETS D'ARGENT.**
Les personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIES de tout genre, PLACES, MEUBLES, CHARS, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HABT'S LOAN OFFICE", rue Baronne, 43, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1866. Prêtant à toutes capitaux, le propriétaire peut garantir les gages non en sous les distances faciles et obtenir des avantages spéciaux dans les de prêts en montant dollars. 9 jan—1 an
JOSEPH HABT.
**QUEYROUZE & BOIS**
MARCHANDS DE VINS ET
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
Toutes sortes de Fromage de l'Ouest,
AUX MAGASINS BLEUS,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
9 juil, 6m—1an Nlle-Orléans.

## ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

**Jacques Numa Lafargue vs Emile Guillaume Marmiche.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 2,034.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 21 juin 1881, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :
Trente mètres de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ile Delgado, et connus sous le numéro 1 et 2 et mesurant chacun, en façade sur la rue Pelican, trente pieds de face à la rue Bienvenue, Tombeaux et Bourgogne, à savoir :
1° Un lot mesurant vingt pied américain) trente pieds de face à la rue St Pierre, sur une profondeur de quatre-vingt quinze pieds, borné d'un côté par la propriété qui appartient ou qui doit appartenir à M. Cazelly et de l'autre côté par celle de M. et Mme Marmiche.
2° Un autre lot désigné par le numéro trois sur un plan dressé par Louis Pilié, arpenteur de la ville de 13 octobre 1821, annexé à un inventaire de la succession de feu Pierre Sauvinet, et l'étude Hagan, alors notaire, en date du 24 octobre 1821 ; le dit lot mesure (au pied français) trente pieds de face à la rue St Pierre, sur une profondeur de quatre-vingt-neuf pieds et neuf pouces.
3° Un autre lot désigné par le numéro trois (au pied français) vingt pieds de face à la rue St Pierre, sur une première profondeur de quatre-vingt-neuf pieds et un pouce entre lignes parallèles, à laquelle profondeur du côté du Nord, et à angle droit de la propriété anciennement appartenant à la veuve O'Brien et marqué "Delory," sur le plan ci-dessus mentionné, se trouve une profondeur de trente-six pieds six pouces de large sur une seconde profondeur de quatre-vingt-une pieds entre lignes parallèles.
Les trois propriétés ci-dessus décrites appartiennent à la communauté d'acquêts et de biens existant entre Jacques Numa Lafargue et son épouse Ursule Adelaïde Perrillat, ayant été acquis par eux au moyen du legs fait à eux conjointement par de Mlle Marie Sophie Duchêne.
Des croquis indiquant exactement la position et les dimensions des trois terrains seront exhibés à la vente.
Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions :
1. Un vendant au comptant suffisant pour payer les sommes suivantes, à savoir :
1° La somme de treize cent soixante-quinze $1375 (01) 75 (0) avec $ 0 0 par an d'intérêt, à partir du 1er janvier 1881 jusqu'à la date de l'adjudication.
2° La somme de six mille huit cents 56(100 francs, ou son équivalent en monnaie des Etats-Unis, à savoir : treize cent douze 50(100 dollars, montant des quatre termes trimestriels d'intérêt, échus depuis le 16 novembre 1880, chacun de dix-sept cents 14(100 francs, ou de leur équivalent en monnaie des Etats-Unis, trois cent vingt-huit 12 1/2(100 dollars.
3° Et les coûts et frais du susdit procès, plus les droits de transfert et autres droits et frais.
II.—Le coût du prix d'adjudication devra être payé le 16 février 1887 avec intérêt au taux de 5 0/0 par an, payable trimestriellement en espèces françaises, au premier vendredi d'intérêt devant être payé d'avance le 16 août 1881.
III.—Le dit coût du prix d'adjudication et intérêt seront garantis par le privilège du vendeur et par une générale mise en possession du dit Pierre Fey, et par une hypothèque spéciale sur les dites propriétés ; l'acquéreur devant se conformer sous tous autres rapports aux clauses et conditions du contrat passé entre le demandeur et le défendeur particulier M. Magnier, notaire, le 16 février 1867, et à celui de la vente d'entre eux, en date du 16 septembre 1871 devant Charles Rudolf Boelke et son collègue, notaire à Bordeaux, France, dont des copies sont enregistrées dans ladite affaire.
Le coût du prix d'adjudication, déduction faite de la somme de treize cent soixante-quinze dollars et huit cents, ici premièrement mentionnée, avec intérêt de 5 0/0 par an, à partir de 1881 ; et des susdits frais et charges et taxes soixante cinquante mille francs ou l'équivalent en monnaie locale et avec l'acte de vente, mille six cent cinquante dollars ($6650); ou ce cas l'excédant sera payé comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 mai—19,26, 3,9,16,21 juin

**Banque des Citoyens de la Louisiane versus Mme Charles T. Ballard et mari et als.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3604.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 12 juillet 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile comprie entre les rues Clinton, Delord, et Pelican, et désigné par le lot No 7 du dit lot, conformément à un plan dressé par Louis Pilié, voyer, le 31mo lot de octobre 1833 et déposé en l'étude de Wm Christy, notaire en cette ville, dans le livre des plans No 1, folio 59, le dit lot de terre mesure (au pied français) vingt pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue Peters, vingt quatre pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Clinton, vingt pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue Peters, vingt quatre pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Clinton, sur une profondeur de cent vingt pieds six pouces et six lignes de profondeur sur la ligne supérieure traversant de la dite rue Peters à la rue Clinton, et quatre vingt dix pieds six pouces et six lignes de profondeur sur la ligne inférieure et traversant toute de la rue Peters à la rue Clinton, lesdites mesures entières plus ou moins. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.
Lesdites bâtisses consistent en un magasin en briques à trois étages connu par le No 37 rue Peters, et deux cabinets en bois, l'un à la pharmacie de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attenant à la même propriété qui appartient et sera M. Ballard, et l'autre, au moyen d'une vente à partage faite entre les héritiers de feu Samuel Locke, par acte passé pardevant Jules J. Caillouet, notaire en cette ville, le 20me jour de janvier 1869
—Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions : L'acquéreur devra fournir un billet d'action de quatre cent quatre-vingt piastres, payable le 1er novembre 1881 et renouvelable trimestriellement à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant. Le billet d'action ainsi fourni devra être domicilié avec un endosseur approuvé, payé par Mme Emilie Breaux en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, pardevant F. Grima, notaire, le 11 décembre 1869 et avec l'acte du shérif dans cette affaire.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
9 juin—9, 16, 23, 30, juillet 7, 12.

**Succession de Seung Darcy.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 3416.—En vertu d'un ordre de vente en date du 30 mai 1881, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 21 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Pontis, Grande-Hommes (ou Dauphine), Bagnes et Chapes (ou Bourgogne), formant l'encoignure des rues Pontis et Grande-Hommes (ou Dauphine), et ayant trente pieds de face à la rue Grande-Hommes (ou Dauphine) sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds et façade à la rue Grande-Hommes, lignes parallèles (le tout au pied français). Le dit morceau ou portion de terre est formé d'une partie du lot numéro cent quatre-vingt dix sur le plan du faubourg Marigny, déposé en l'étude de Félix de Armas, ancien notaire, en cette ville ; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.
Lequelle propriété a été acquise par achat de George Kern Fox, en cette ville, suivant acte notarié passé devant W. J. Castell, notaire, le 17 juin 1871, enregistré dans le bureau de transfert du 1er juillet 1871.
2° Une certaine portion de terre, située dans le 3me District de cette ville, commençant à une distance de 120 pieds de la rue Tremoulet à l'encoignure de la rue Poé et ayant quinze pieds de façade à la Grande-Hommes ou Dauphine sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, entre lignes parallèles, le tout au pied français. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans aucune exception ou réserve. Le susdit terrain est connu sous le numéro 1 et 2 du plan de Jean Baptiste Fleurigeon, arpenteur, en date du 3 mai 1881, et fait partie du lot de terre ci-dessus décrit.
Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions : Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 mai—18 25 juin 1 8 15 16

## ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
—Je certifie par les présentes que le 14me jour de juillet, 1881, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes suivants, savoir : Margaret Troy, femme de George F. Harper, contre son mari—No 1252.—Sur motion de Chas. S. Rice, avocat de la demanderesse, et après avoir produit en cour la preuve à l'appui de la pétition de la demanderesse et John Ryan, témoignages étant en faveur, il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré le 17me jour de décembre 1880 soit maintenant confirmé et rendu final, et, conséquemment, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Margaret Troy, femme de George F. Harper, contre le défendeur (George F. Harper), son mari, avec dépens, décidant qu'elle soit séparée de biens de son dit mari et non tenue de diriger de ses biens distincts ainsi que de ses gains. Jugement rendu le 14 mars 1881 et signé le 19 mars 1881.
(Signé)
W. T. HOUSTON, juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 14me jour de juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-un.
L. A. LUMIPAIS, député-greffier.
16 juin—16, 30 juin—15 juillet

## AVIS DE SUCCESSIONS.

**Successions de Jos M. Steele et Marie Steele, en femmes.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,593—Division "A."
Il est par les présentes que le 14me jour de juillet, 1881, a été présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Jas. H. Steele, de Marie Steele, sa femme, décédés intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux qui ont droit de prétendre à l'avoir à comparaître à la Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les dix jours, les raisons pourquoi les lettres ne seront pas faites droit à ladite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
16 juin—16,21,28,

**Charles Leighton vs. son représentée.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3515—Division "C."
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qui leur ont pu faire, pourquoi le compte présenté par le syndic et syndic provisoire de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
7 juin—7,11,16.

**Succession de Thomas Langridge.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3636—Division "C."
Attendu que F. B. Wills, a présenté une pétition à la cour à l'effet obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Thomas Langridge, décédé intestat, et que ledit requérant demande à tous ceux qui ont droit prétendre à avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne saurait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
11 juin—11 15 19

**Succession d'Edward Bawie.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1130 Division "A."
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne saurait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
9 juin—9,14,19.

## REUNIOS DE CREANCIERS.

**Avis de Maîtres des Requêtes.**
Aux créanciers de L. Lecomte & Co.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et le District Oriental de la Louisiane, dans l'affaire de J. W. Burtt, Peraltane Manufacturing Company & A. Scimer et autres contre L. Lecomte & Co. et C. Manouchez, No 9,323 du docket, les créanciers des défendeurs L. Lecomte & Co. sont par les présentes notifiés de présenter leurs réclamations pécuniaires, avec les preuves qui lui permettront de se prévaloir sur leur validité, au bureau No 47, rue du Camp, en cette ville, LUNDI, 23 juin 1881, à 6 heures du soir.
Fait à la Nouvelle-Orléans, ce 23 mai 1881.
J. W. GURLEY,
Maître in Chancery.
23 mai on 23 juin in

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 3611.
Henry Demorcon vs. son créancier.

LES créanciers de Henry Demorcon et toutes les autres personnes intéressées sont prévenus qu'une assemblée des dits créanciers, dans cette affaire, aura lieu au bureau de John L. Lorraine, notaire, le 21me jour de juin 1881, à onze heures du matin.
Par ordre des honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, J. A. Maurer, H. H. Bigbier, Henry L. Lemaire, Juges de la dite Cour.
Nlle-Orléans, le 9me jour de juin 1881.
E. A. LUMIPAIS,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Greffier.
9 juin—9,14,19.

## ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

**Richard Lloyd versus Charles H. Chase.**

ANCIENNE QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 43,843, maintenant transférée à la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 3617.—En vertu d'un Writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 12 juillet 1881 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Peters Fechner, Julie, St Joseph et Tchoupitoulas, désignés comme lots Nos 1 et 2 et mesurant chacun, en façade sur la rue Julie, trente pieds de face à la rue Fechner, trente-trois pieds huit pouces dans le fond sur une profondeur pour chacun de cent et un pieds huit pouces sur le côté de la rue Julie et de cent huit pieds dix pouces sur l'autre côté, le plus près de la rue Julie.
Le dit lot ainsi neuf lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant dans le Premier District, dans l'Ile borné par les rus Peyntaire, Fechner, Deleod et Tchoupitoulas ou Annonciation, désignés comme lots Nos 1 et 2 et mesurant chacun, en façade sur la rue Peyntaire, trente pieds de face à la rue Fechner, trente-trois pieds huit pouces dans le fond sur une profondeur pour chacun de cent et un pieds huit pouces sur le côté de la rue Fechner et de cent huit pieds dix pouces sur l'autre côté, le plus près de la rue Julie.
Le dit lot ainsi neuf lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant dans le Premier District, dans l'Ile borné par les rues Fechner, Deleod et Tchoupitoulas ou Annonciation, désignés comme lots Nos 1 et 2 et mesurant chacun, en façade sur la rue Fechner, trente pieds de face à la rue Deleod, trente-trois pieds huit pouces dans le fond sur une profondeur pour chacun de cent et un pieds huit pouces sur le côté de la rue Fechner et de cent huit pieds dix pouces sur l'autre côté, le plus près de la rue Deleod.
Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions : Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juin—15,22,29—juil. 6,13,16.

**Paul Roé vs.**
La Société de l'Eglise Catholique et Romaine du Diocèse de la Nouvelle-Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3516.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 18 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
1° Deux cent dix lots de terre contigus, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Fechner, Julie, St Joseph et Tchoupitoulas, désignés comme lots Nos 1 et 2 et mesurant chacun, en façade sur la rue Fechner, trente pieds de face à la rue Fechner, trente-trois pieds huit pouces dans le fond sur une profondeur pour chacun de cent et un pieds huit pouces sur le côté de la rue Fechner et de cent huit pieds dix pouces sur l'autre côté, le plus près de la rue Julie.
2° Et cinq autres lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant dans le Premier District, dans l'Ile borné par les rues Peyntaire, Fechner, Deleod et Tchoupitoulas ou Annonciation, désignés comme lots Nos 1 et 2 et mesurant chacun, en façade sur la rue Peyntaire, trente pieds de face à la rue Fechner, trente-trois pieds huit pouces dans le fond sur une profondeur pour chacun de cent et un pieds huit pouces sur le côté de la rue Fechner et de cent huit pieds dix pouces sur l'autre côté, le plus près de la rue Julie.
Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions : Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 mai—17 24 31 juin/7 14 18

**B. Canonge vs. A. Lerouge.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3241.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 18 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné sous le numéro 1 du lot 0 mesure 25 pieds 10 pouces de face sur la dite allée, sur une profondeur de 51 pieds 3 pouces environ (au pied français) et mesurant lignes sur le côté de la rue Fecher et de la rue Peters à la rue Clinton, lesdites mesures entières plus ou moins. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.
Lesdites bâtisses consistent en un magasin en briques à trois étages connu par le No 37 rue Peters, et deux cabinets en bois, l'un à la pharmacie de la Banque des Citoyens de la Louisiane attenant à la même propriété qui appartient et sera M. Ballard, et l'autre, au moyen d'une vente à partage faite entre les héritiers de feu Samuel Locke, par acte passé pardevant Jules J. Caillouet, notaire en cette ville, le 20me jour de janvier 1869
—Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions : L'acquéreur devra fournir un billet d'action de quatre cent quatre-vingt piastres, payable le 1er novembre 1881 et renouvelable trimestriellement à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant. Le billet d'action ainsi fourni devra être domicilié avec un endosseur approuvé, payé par Mme Emilie Breaux en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, pardevant F. Grima, notaire, le 11 décembre 1869 et avec l'acte du shérif dans cette affaire.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
9 juin—9, 16, 23, 30, juillet 7, 12.

**Succession de Seung Darcy.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 3416—En vertu d'un ordre de vente en date du 30 mai 1881, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 21 juin 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Poète, Grande-Hommes (ou Dauphine), Bagnes et Chapes (ou Bourgogne), formant l'encoignure des rues Poète et Grande-Hommes (ou Dauphine), et ayant trente pieds de face à la rue Grande-